

Althen-des-Paluds : une plateforme pour les déchets verts des Sorgues du Comtat



En service depuis le début de l'année, la nouvelle plateforme de récupération et de valorisation de déchets verts vient d'être inaugurée par la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat à Althen-des-Paluds. Une solution écologique et économique, mais aussi pratique pour les particuliers.

Mettre en place une plateforme de récupération et de valorisation de déchets verts. C'est la solution imaginée par les élus des Sorgues du Comtat. Implantée à Althen-des-Paluds, cette plateforme a pour objectif principal d'éviter le débordement des déchetteries intercommunales, tout en continuant de



respecter l'environnement. Le coût de cet aménagement s'est élevé à 266 500€. Il a été subventionné à moitié par le Département dans le cadre du plan de relance 'Plus en Avant' et à 20% par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Capacité de 300 tonnes

Cette plateforme de 3750m2 et d'une capacité de dépôt de 300 tonnes est réservée aux services espaces verts en opération dans les communes de Monteux, Althen-des-Paluds, Bédarrides, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. Elle permet donc de désengorger les déchetteries de ces deux dernières pour y favoriser le dépôt des déchets des particuliers et d'éviter les brûlages, illégaux depuis 2011. Pour ce faire, deux box d'une capacité totale de 600m3 sont installés sur la plateforme. Des bennes de 30m3 sont quant à elle disposées dans les cinq Centres techniques communautaires (CTC) ainsi qu'au lac de Monteux pour que les agents des espaces verts y déposent quotidiennement les déchets prévus pour.

Protection de l'environnement

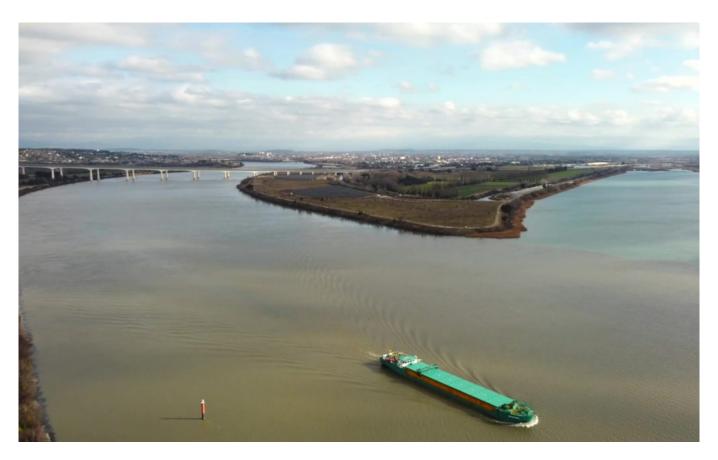
Les différentes installations s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement puisque les déchets déposés dans les bennes sont collectés en masse avant d'être apportés à la plateforme pour éviter trop de déplacements. La plateforme va également permettre aux Sorgues du Comtat de faire des économies. À terme, les déchets collectés seront broyés puis réutilisés sous forme de paillage organique ou de terreau par les agents des espaces verts. Ce recyclage permettrait ainsi d'économiser environ 2 000€ par an, selon une estimation de la Communauté d'agglomération.

Bassin de vie d'Avignon : les intercommunalités veulent jouer collectif

18 décembre 2025 |



Ecrit par le 18 décembre 2025



Trois départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI, le bassin de vie d'Avignon est tiraillé par de nombreuses contraintes. Les intercommunalités de ce territoire entendent pourtant désormais travailler ensemble pour mener des projets communs. Avec au programme pour débuter : la mobilité durable et l'aménagement du territoire.

Huit intercommunalités du bassin de vie d'Avignon viennent d'engager une démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs. »

Dépasser les périmètres institutionnels

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin), les Communautés de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Ventoux Sud, Sorgues du Comtat et le Pays d'Apt Luberon pour le Vaucluse, ainsi que l'agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard pour le Gard, entendent ainsi dépasser ces freins administratifs. Objectif : mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

Nombreux défis à relever

« Les différentes intercommunalités qui composent le grand bassin de vie d'Avignon sont ainsi confrontées à de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de



développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de transition écologique ou de positionnement régional, expliquent les 8 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »

« Le grand bassin de vie d'Avignon est un véritable espace vécu aux nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, poursuivent ces collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie. Les déplacements quotidiens de toutes natures, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles en font un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels. »

Les transports et l'aménagement pour priorité

A l'initiative du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat, avec l'appui de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), 2 premières rencontres ont eu lieu depuis le mois de juillet entre les présidents de ces intercommunalités. A cette occasion, ces derniers ont défini des sujets prioritaires de coopération, en particulier la mobilité et l'aménagement du territoire.

Une feuille de route a été fixée pour 2022 :

- déterminer la forme la plus adaptée de cette alliance qui ne doit pas se substituer aux compétences et prérogatives des intercommunalités ;
- préfigurer et lancer des actions communes, notamment en matière de mobilité durable.

« Au mois de février 2022, un troisième rendez-vous est prévu et sera ouvert aux autres intercommunalités du Grand bassin d'Avignon (ndlr : on pense à celles du Nord des Bouches-du-Rhône plus particulièrement) souhaitant être associées à cette démarche. Elle aura pour objectif d'avancer dans la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »

Visioconférence sur 'Comment entretenir une relation à distance avec ses clients ?' Jeudi 15 avril à 18h

Le Rile, pépinière d'entrepreneurs et le service développement économique de la Communauté de communes des Sorgues-du-Comtat organisent une visioconférence sur La relation clientèle avec la digitalisation, le 15 avril à 18 h.



Objectif ? Echanger avec d'autres chefs d'entreprises du territoire autour de : 'Quels éléments pour valoriser mon image et gagner en e-réputation ?' ; 'Faciliter les interactions avec mes clients grâce à la digitalisation' ; 'Comment fidéliser mes clients avec la e-relation ?' autant de thèmes abordés clôturés par des échanges-Chat entre participants. La visio-conférence sera animée <u>Laure Ricatti</u>, consultante en communication et dirigeante de LR communication digitale, le service développement économique de la Communauté de communes Les Sorgues-du-Comtat et le <u>Rile</u>, pépinière d'entrepreneurs.

Infos pratiques

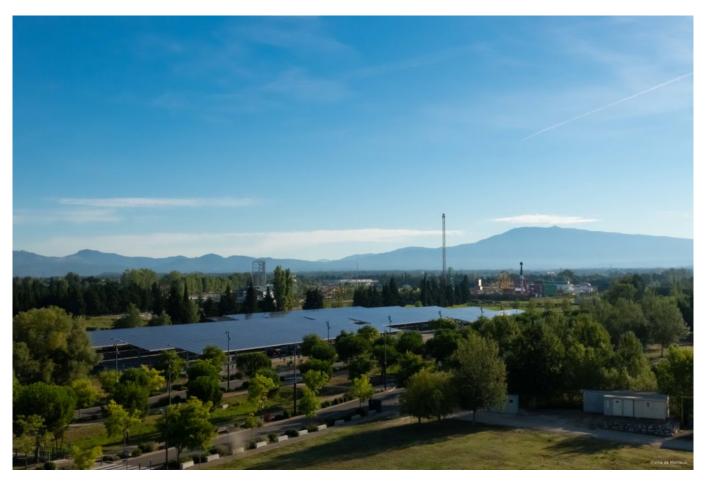
'Comment être visible et entretenir une relation à distance avec ses clients par le biais de la digitalisation?' Visioconférence. Jeudi 15 Avril. 18h. Inscription <u>ici</u>. <u>info@rile.fr</u> 04 90 67 14 73

Lac de Monteux : les ombrières photovoltaïques vont produire 10 % des besoins en électricité des Montiliens

18 décembre 2025 l



Ecrit par le 18 décembre 2025



Mises en service en juillet dernier, les 10 ombrières photovoltaïques installées sur le parking P1 du Lac de Monteux permettent de produire une énergie verte représentant 10 % des besoins en électricité des Montiliens.

C'est un chantier de six mois qui vient d'être réalisé par la société Gensun (maître d'œuvre) et qui qui marque l'engagement des <u>Sorgues du Comtat</u> dans la transition écologique et le développement des énergies renouvelables. Avec ses 4 325 panneaux installés sur les 10 ombrières intégrées à la charpente, cette centrale photovoltaïque de 8 600 m² va être en mesure d'engendrer une production de 2 789 MWh (Méga Watt-heure) par an, représentant l'équivalent de la consommation électrique de 1 200 personnes, soit 10 % de la population de Monteux.

L'énergie électrique produite par les modules photovoltaïques en courant continu est transformée en courant alternatif grâce aux onduleurs et acheminée au poste de transformation et de livraison pour être ensuite injectée dans le réseau HTA via un transformateur et revendue à Enedis. Ainsi, par rapport à une centrale charbon traditionnelle, la centrale photovoltaïque du Lac de Monteux permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 1 800 tonnes de CO 2 chaque année.

18 décembre 2025 |



Ecrit par le 18 décembre 2025



Une agglo pour les Sorgues du Comtat

En dépassant le seuil des 50 000 habitants (ndlr : 50 051 habitants), <u>la Communauté de communes des Sorgues du Comtat</u> peut désormais prétendre au statut de communauté d'agglomération.

Une classification nécessitant l'existence d'un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants au moins, qui permet de disposer d'une DGF (Dotation globale de fonctionnement) par habitant octroyée par l'Etat supérieure à celle pour une communauté de communes. Regroupant les communes d'Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines rejointes en 2017 par Bédarrides et Sorgues, les Sorgues du Comtat peuvent ainsi devenir la 4e communauté d'agglomération de Vaucluse, après celles d'Avignon (Grand Avignon), Carpentras (Cove) et Cavaillon (Luberon Monts de Vaucluse) grâce notamment au dynamisme démographique de la commune de Monteux.



Cette dernière affiche, en effet, la plus importante croissance démographique des villes de plus de 5 000 habitants de Vaucluse et la seconde de Provence-Alpes-Côte d'Azur (+3% par an sur la période2011-2016). Une communauté d'agglomération dispose de compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et de compétences optionnelles (3 à choisir parmi : voirie, assainissement, eau, cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale). Elle peut en outre exercer des compétences que les communes lui transfèrent. Le conseil de communauté peut aussi définir des compétences qui sont « d'intérêt communautaire », afin d'élargir le champ d'intervention de la communauté.